

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



COMMUNE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SOMMAIRE

PREAMBULE

Objectifs du DOB

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

A) CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	p.5
1. Situation globale : aperçu de l'environnement macro-économique	p.5
1.1 Zone euro : le ralentissement s'accroît fin 2018	p.5
1.2 Zone euro : Normalisation très graduelle de la politique monétaire	p.7
1.3 France : Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019	p.7
1.4 France : Ralentissement de l'inflation	p.8
1.5 France : Le maintien des bonnes conditions de crédits	p.9
1.6 France : une consolidation budgétaire retardée	p.10
1.7 Loi des finances initiales 2019 : Principales mesures relatives aux collectivités locales	p.11
1.8 Principales données financières macro-économiques 2019	p.16
2. Situation intercommunale (CAL)	p.16
2.1 L'analyse des grands équilibres budgétaires 2019	p.16
2.1.1 L'évolution de l'endettement	p.16
2.1.2 La section de fonctionnement 2019	p.17
2.1.3 La section d'investissement 2019	p.18
2.1.4 La fiscalité directe locale	p.20
2.2 Les budgets annexes	p.20
2.2.1 Le budget « développement économique »	p.20
2.2.2 Le budget « GEMAPI »	p.23
2.3 Perspectives à 3 ans	p.24
2.3.1 Mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissement	p.24
2.3.2 Financement du PPI	p.26
2.3.3 Endettement à venir	p.26
2.3.4 Evolution du fonctionnement	p.26
2.3.5 Dépenses de personnel	p.27
2.4 Situation intercommunale : conclusion	p.27
3. Principales mesures relatives aux collectivités	p.27
3.1 Impacts du contexte global sur la commune de REHON	p.27
3.2 Approche des résultats de la collectivité	p.28
B) SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	p.29
1. Recettes de fonctionnement	p.29
1.1 Fiscalité locale	p.29
1.2 Dotations de l'Etat et participations	p.30
1.3 Autres recettes : participation des usagers	p.30
2. Dépenses de fonctionnement	p.33
2.1 Evolution générale des dépenses de fonctionnement	p.33
2.2 Les dépenses de personnel	p.33
2.3 Réorganisation des services	p.34
2.4 Les charges de fonctionnement courantes des services	p.34
2.5 Les subventions	p.36
3. Section d'investissement	p.36
3.1 L'endettement	p.36

3.2 Recettes d'investissements	p.38
3.3 Dépenses d'investissement	p.38
4. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2019/2021	p.43
4.1 Perspectives à 3 ans	p.43
4.2 Financement du PPI 2019/2021	p.43
4.3 Endettement à venir	p.43
4.4 Evolution du fonctionnement	p.43
4.5 Dépenses de personnel	p.44
CONCLUSION	p.44
ANNEXES	p.45

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter au Conseil municipal les grandes orientations financières de la commune, précédant le vote budgétaire.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

Délai :

- 2 mois précédant l'examen du budget primitif pour les autres collectivités et établissements (Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992)

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la

structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

- ⇒ Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2019 voire au-delà pour certains programmes majeurs.

Mais c'est également l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la commune.

Le budget primitif 2019 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population réhonnaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2019 ainsi qu'à la situation financière locale.

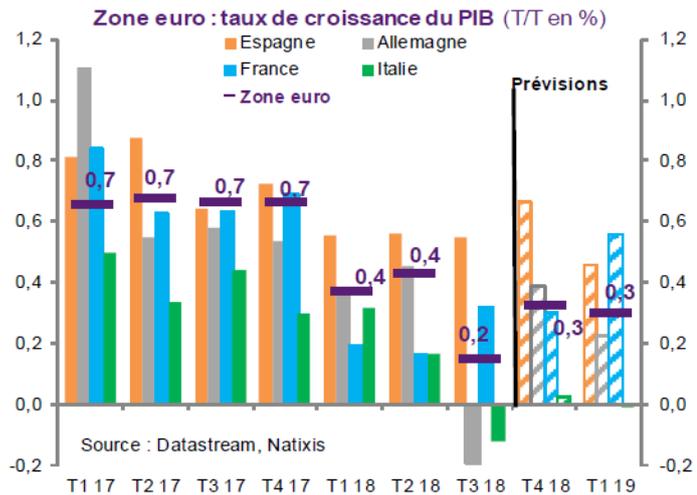
La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue du vote du budget primitif 2019.

A. Contexte général : situation économique et sociale

1. Situation globale : aperçu de l'environnement macro-économique

1.1. Zone euro : le ralentissement s'accroît fin 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 % T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4 % T/T), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 % T/T. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6 % T/T) et si la France a progressé (0,4 % T/T) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12 % T/T), et davantage encore en Allemagne (-0,2 % T/T) en raison du ralentissement de

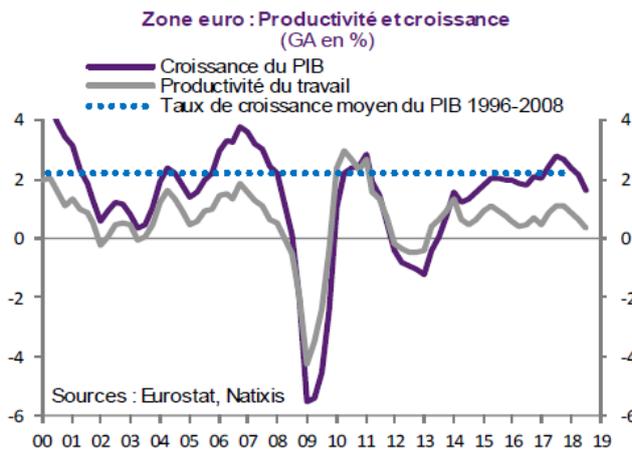


la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.



Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante

entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

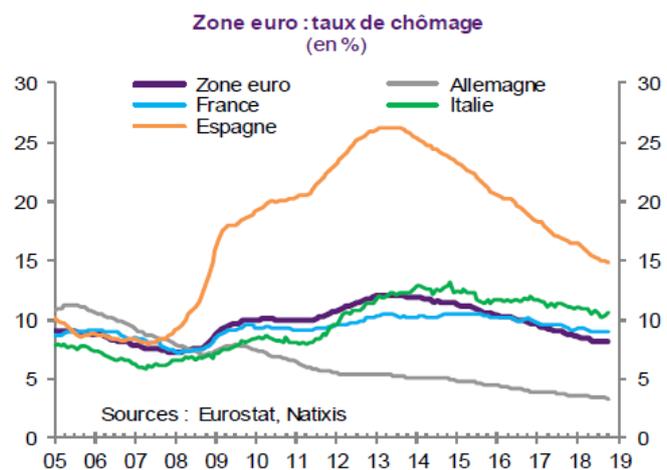


Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement

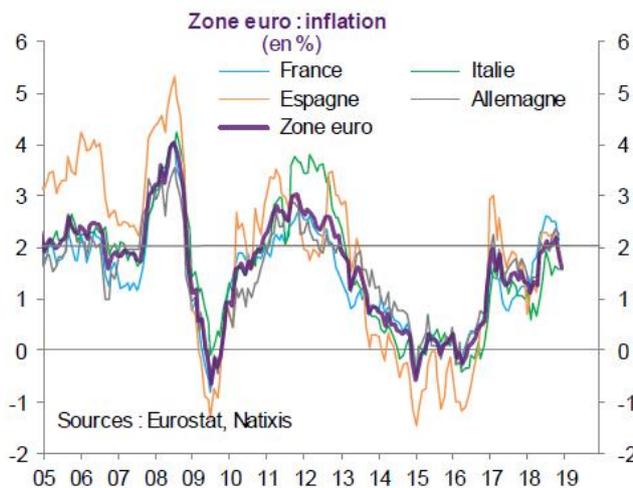
sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à +1,9 % en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 % selon nos prévisions.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. De surcroît, le taux de chômage tendant à se rapprocher de son niveau structurel (8 %), il devient plus difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises. Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel. Seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.



1.2 Zone euro : Normalisation très graduelle de la politique monétaire



Après avoir été négative début 2016, l'inflation (IPCH) était demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre avant de décélérer en toute fin d'année. L'inflation sous-jacente a, elle, peu progressé de 2017 à 2018 passant de 1,1 % à 1,2 % en moyenne, tout en se repliant en fin d'année à 1,1 %. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1,7 % en moyenne pour 2018 et nos prévisions d'inflation à 1,5 % pour 2019.

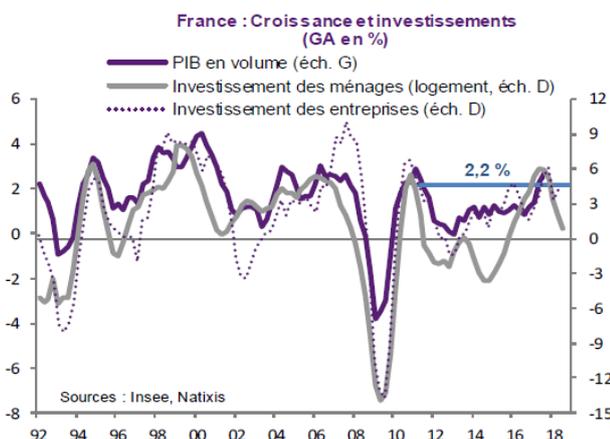
Prévisions de la BCE				
En %		2018	2019	2020
Inflation IPCH	Déc.	1,8	1,6	1,7
	Sept.	1,7	1,7	1,7
Inflation sous-jacente	Déc.	1,0	1,4	1,6
	Sept.	1,1	1,5	1,8
Croissance du PIB (vol.)	Déc.	1,9	1,7	1,7
	Sept.	2,0	1,8	1,7

Sources : Eurostat, Natixis

*IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs (dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait cependant retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019. Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

1.3 France : Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019



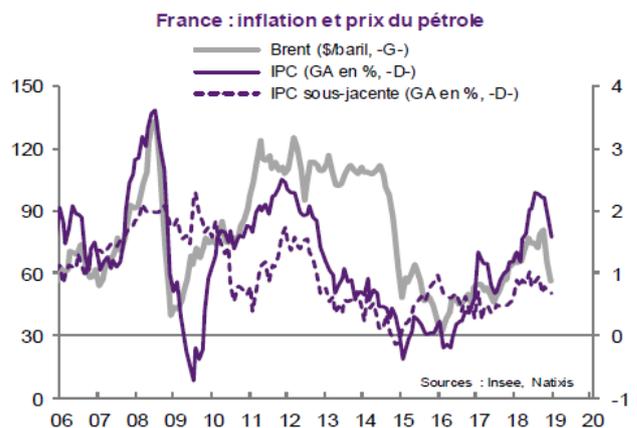
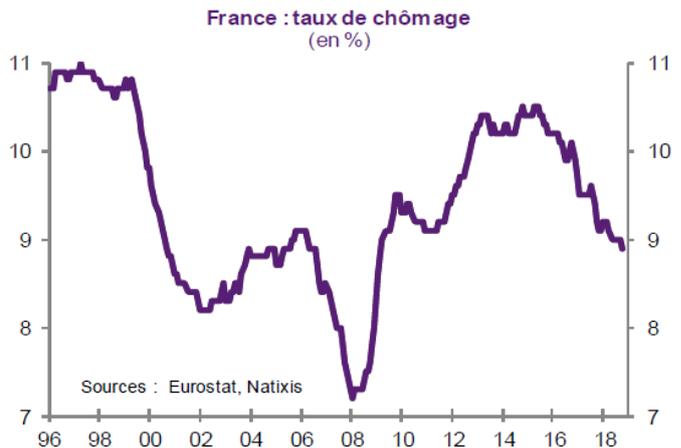
Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % T/T aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % T/T au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de

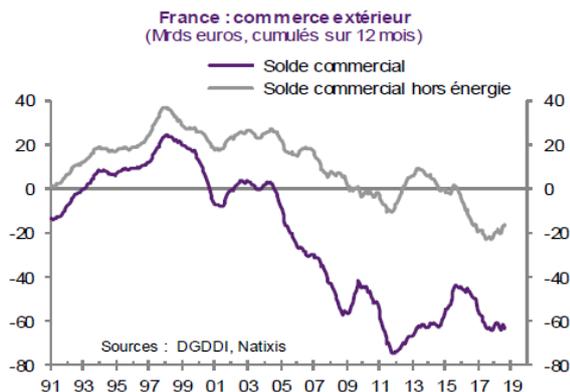
voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % T/T au T4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

1.4 France : Ralentissement de l'inflation

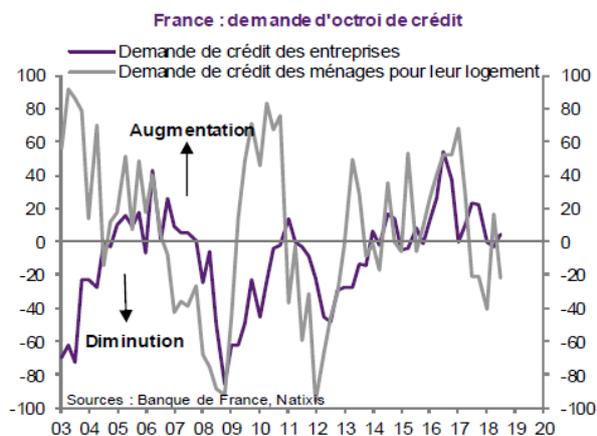
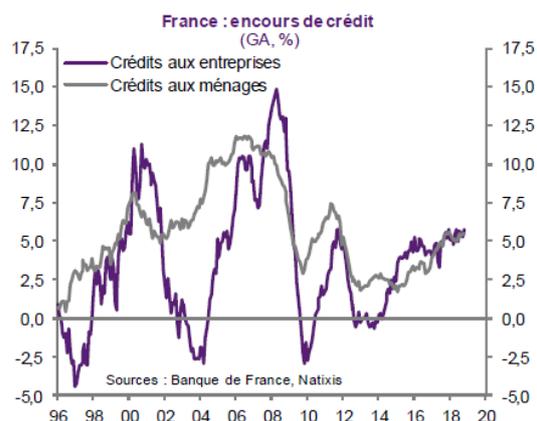
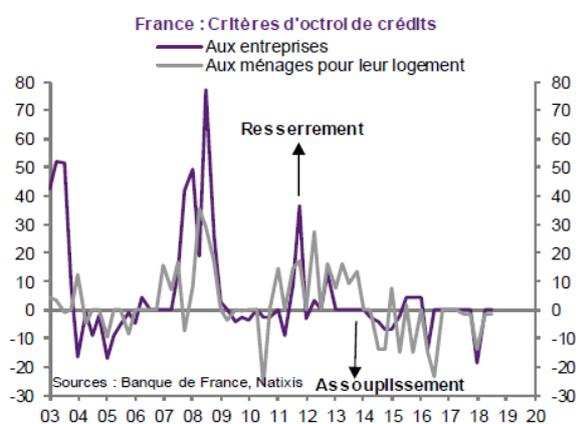
Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.





Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au T4 en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

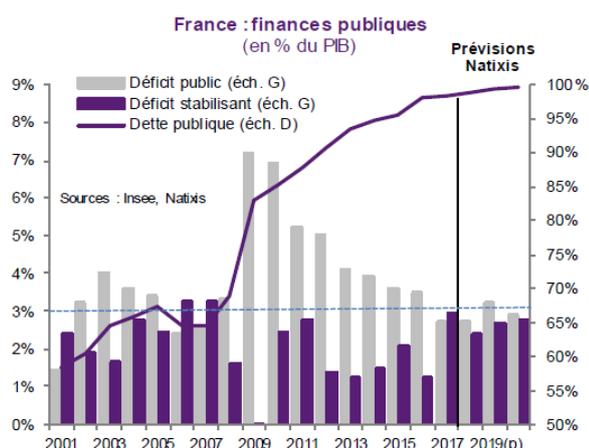
1.5 France : le maintien de bonnes conditions de crédits



Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5 % de décembre 2016.

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au T3 sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

1.6 France : une consolidation budgétaire retardée



Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (Loi de finances 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,7	-3,2
Solde structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,3	-2,3
Etat	-3,4	-2,8	-	-
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-	-
Collectivités locales	0,1	0,0	-	-
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	-	-
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	-	-
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	-	-
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	-	-

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1point)

Sources : Loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018, PLF 2019, Natixis.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.

Principales mesures consenties par le gouvernement aux gilets jaunes		
En Mrds d'euros	Coûts	Financements
<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'accompagnement des ménages dans la transition énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la prime à la casse automobile, - augmentation des indemnités kilométriques, - élargissement de la déductibilité de la TVA aux véhicules essences, - élargissement du nombre de ménages éligibles au chèque énergie 	0,5	
<ul style="list-style-type: none"> Suspension des hausses de taxes sur les carburants : <ul style="list-style-type: none"> - suspension de la hausse de la composante carbone de la TIPCE, - suspension de la convergence fiscale entre diesel et essence, - suspension de l'alignement de la fiscalité du gazole des entrepreneurs non routiers sur la fiscalité des particuliers Suspension des nouvelles modalités du contrôle technique automobile Suspension de la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin 	4	
<ul style="list-style-type: none"> Revalorisation de la prime d'activité 	2,5	
<ul style="list-style-type: none"> Défiscalisation et exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires 	2,7	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30% de retraités supplémentaires (ayant un revenu mensuel inférieur à 2000€) 	1,5	
<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de verser une prime de fin d'année aux salariés (au revenu mensuel inférieur à 3600€) exonérée jusqu'à 1000€ de cotisations salariales et d'impôt sur le revenu 	-	
<ul style="list-style-type: none"> Report en 2010 de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions de chiffre d'affaires 		1,8
<ul style="list-style-type: none"> Imposition des GAFA 		0,5
<ul style="list-style-type: none"> Annulation de la niche Copé sur les opérations intra-groupe des entreprises 		0,2
<ul style="list-style-type: none"> Economies budgétaires additionnelles 		1,5
Total	11,2	4
Coûts -financements		7,2

Source : Natixis

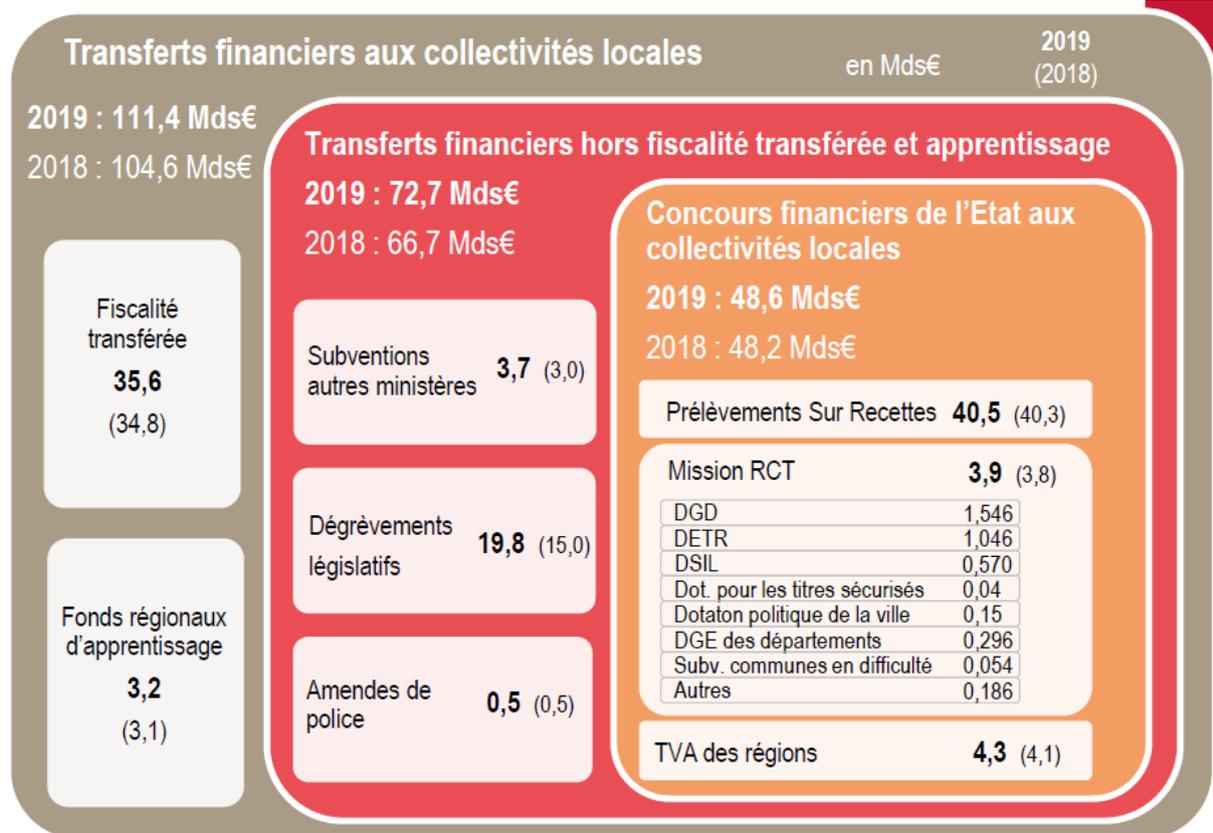
1.7 Loi des finances initiales 2019 : Principales mesures relatives aux collectivités locales

⇒ Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans la Loi des finances initiales 2019 (LFI) (*Dotations, article 77*)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Ils atteignent 111,4 milliards € dans la Loi des Finances Initiale 2019 (LFI) à périmètre courant. Cette hausse de 6,5 % par rapport à la LFI 2018 tient principalement de la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.



⇒ **Les concours financiers de l'Etat : une quasi stabilité (Dotations, article 77)**

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relation avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. La TVA des régions est en légère augmentation du 5 %.

⇒ **Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales : un niveau de DGF stabilisé en 2019 (Dotations, article 77)**

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %).

Les PSR qui s'élèvent à 40,575 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,6 % par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.). La hausse du FCTVA (+ 0,7 %) s'explique par le regain d'investissement.

A périmètre courant	LFI 2019 (en milliers €)	LFI 2018 (en milliers €)	Evolution LFI 2018 / PLF2019
Dotations globale de fonctionnement (DGF)	26 948 048	26 960 322	0,0%
Dotations spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotations de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 309 548	2 078 572	11,1%
Dotations élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotations régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotations globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotations unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotations de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 575 360	40 346 562	0,6%

Source : LFI 2019

⇒ **Variables d'ajustement : une baisse limitée en 2019 (Dotations, article 77)**

Le coût lié à l'évolution des concours financiers de l'Etat est de 279 millions €, dont 120 millions € seront pris en charge par le Gouvernement, cette somme correspondant à la hausse des compensations fiscales liées à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires.

En conséquence, la LFI 2019 prévoit une minoration des variables d'ajustement de 159 millions € à hauteur de :

- 69 millions € pour le bloc communal,
- 45 millions € pour les départements,
- 45 millions € pour les régions.

Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions €. Le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Les minorations de FDPTP et DCRTP du bloc communal seront fonctions des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017.

⇒ **Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (Dotations, article 258)**

La LFI 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

⇒ **Transformation de la dotation globale d'équipement (DGE) des départements* en une dotation de soutien à l'investissement (DSID) (Dotations, article 259)**

(* L'ensemble des départements, la métropole de Lyon et les collectivités de Corse, Guyane, Martinique et Mayotte)

Le montant de cette dotation est de 212 millions € en 2019.

Comme pour la DSIL des communes et intercommunalités :

- La première part (77 %), destinées aux projets d'investissements, serait répartie en enveloppes régionales (le Préfet de Région allouerait ces crédits sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local) selon 3 critères : la population des communes situées dans une unité urbaine inférieure à 50 000 habitants (40 %), la longueur de voirie départementale (35 %) et le nombre d'enfants âgés de 11 à 15 ans.
- La seconde part (23 %) serait distribuée au bénéfice des départements de manière proportionnelle à l'insuffisance de leur potentiel fiscal (ces recettes d'investissements pour les départements resteraient libres d'emploi).

⇒ **Mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal (Dotations, article 259)**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans la Loi de Finances 2019.

Dotation politique de la ville (DPV) :

Elle se stabilise à 150 millions € en 2019.

Cet article modifie les modalités de répartitions de la DPV pour :

- Prendre en considération l'absence d'actualisation de la population retenue dans le calcul du ratio entre la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et la population totale

- Rendre éligibles à cette dotations les communes qui comprennent un quartier présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et considérés comme d'intérêt régional,
- Elargir le critère fondé sur l'éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).
- Déplafonner le nombre de communes éligibles à la DPV (aujourd'hui fixé à 180 communes) : 199 communes seraient éligibles en 2019, dont 17 en Outre-mer.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Elle reste inchangée à 1 046 millions € en 2019.

Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'Ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

Tous les EPCI, sauf ceux ayant une population supérieure à 75 000 habitants autour d'une commune centre de plus de 20 000 habitants, sont éligibles à la DETR. La LFI 2019 ajoute un critère de densité de population, fixé à 150 hab./km², seuil à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Par ailleurs, la LFI instaure la publication, sur le site internet officiel de l'Etat dans le département, de la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention de l'Etat avant le 30 septembre de l'exercice en cours. Une liste rectificative ou complémentaire pourra être publiée si besoin avant le 30 janvier de l'exercice suivant.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :

Elle s'élève à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018. La LFI ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

⇒ **Indexation du barème et des grilles de taux de prélèvements à la source (PAS)**
(Fiscalité, article 2)

Les tranches de revenus du barème de l'impôt sur le revenu et les seuils associés sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac de 2018 par rapport à 2017 sont en hausse de 1,6%. Ces dispositions s'appliquent à partir de l'imposition des revenus 2018.

Pour information :

Jusqu'à la LFI 2017, chaque année, un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2 %.

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,24 % et 0,4 % en 2017.

1.8 Principales données financières macro-économiques 2019

- Contexte macro-économique
 - Croissance France 1,7 %
 - Croissance Zone € 2,1 %
 - Inflation 1,4 %
- Administrations publiques
 - Croissance en volume de la dépense publique 0,6 %
 - Déficit public (% du PIB) 2,8 %
 - Dettes publiques (% du PIB) 98,6 %
- Collectivités territoriales
 - Transfert financier de l'Etat 111 449 millions €
 - dont concours financier de l'Etat 48 645 millions €
 - dont DGF 26 953 millions €

(Source : PLF 2019 / Rapport économique, social et financier et jaunes budgétaires)

2. Situation intercommunale (CAL)

2.1 L'analyse des grands équilibres budgétaires 2019

Avec un total de dépenses de fonctionnement établi à **21.262.443,64€**, et de **28.738.258,83€** en recettes l'exercice 2018 du budget de la CAL se solde par un excédent de **7.475.815,19€** en section de fonctionnement. Ce résultat permet de financer les restes à réaliser pour un montant de **2.437.939,59€** et de reporter **5.288.631,84€**.

En section d'investissement, l'exercice se solde par un excédent de **34.440,30€** obtenu par un total de recettes de **2.816.558,92€** pour un montant de **2.782.118,62€** en dépenses. L'exercice tient compte du versement d'un montant de **3.400.000€** au budget ordures ménagères, **1.600.000€** au budget développement économique et **158.000€** au budget GEMAPI.

2.1.1 L'évolution de l'endettement

Le désendettement de la CAL se poursuit. Au 1^{er} janvier 2019, en dehors des transferts liés à l'absorption du SMI, le capital restant dû (CRD) va passer en dessous des **6 M€ (5,827 M€)** contre près de **11 M€** en 2014.

A titre indicatif, l'endettement au 01/01/2019 est de **96,64€** par habitant contre **114,06€** en 2018 (**130,83€** en 2017, **148,54€** en 2016, **165,64€** en 2015) pour une population de 60.300 habitants.

Le CRD a évolué ainsi :

	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019
Budget principal	0,00 "	0,00 "	0,00 "	0,00 "	0,00 "	0,00 "
ex-Budget "developpement economique"	6 557 629,39 "	5 850 661,08 "	5 120 478,39 "	4 366 097,88 "	3 679 092,34 "	2 965 788,63 "
ex-Budget "Maison de la Formation"	854 206,20 "	797 556,22 "	738 856,60 "	678 033,18 "	615 009,12 "	549 704,80 "
Budget "Ordures Mémagères"	844 304,52 "	788 311,17 "	730 291,93 "	670 173,51 "	607 879,98 "	543 332,60 "
ex-Budget "zac de mexy"	2 729 376,20 "	2 551 718,06 "	2 367 065,85 "	2 175 144,21 "	1 975 666,96 "	1 768 336,64 "
Total encours	10 985 516,31 €	9 988 246,53 €	8 956 692,77 €	7 889 448,78 €	6 877 648,40 €	5 827 162,67 €
Annuité	1 839 563,82 €	1 828 398,73 €	1 816 410,70 €	1 734 608,07 €	1 392 053,21 €	1 282 522,78 €

Par ailleurs, la CAL n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

L'encours de dette représente moins que les recettes fiscales de la CAL en année pleine. Par contre le niveau de capacité d'autofinancement affiché pour l'exercice permet d'envisager un remboursement total de la dette de 2 ans, soit un ratio satisfaisant.

Mais, il faut préciser que pour financer le PPI, le recours à l'emprunt à hauteur de **10 à 12 M€** sera nécessaire.

2.1.2 La section de fonctionnement 2019

Au total le Budget 2019 pourrait s'équilibrer à **57.481.634,39€ dont 28.238.063,86€** en section de fonctionnement et à **29.243.570,53€** en section d'investissement. **Ces montants ne sont toutefois pas définitifs et pourront être ajustés dès communication par l'Etat des bases prévisionnelles et des dotations.**

a) Les dépenses :

La section de fonctionnement pourrait s'équilibrer à **28.238.063,64€** sous réserve des besoins de financement supplémentaires des budgets annexes ou des nouvelles orientations proposées par l'assemblée à l'occasion de ce débat.

Sous réserve des décisions relatives aux financements des budgets annexes et sans augmentation fiscale, la répartition des dépenses s'établirait ainsi :

Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Crédits 2018	Réalisés 2018	Crédits 2019
011	Charges à caractère général	1 924 320,51 €	1 764 250,87 €	1 994 436,43 €
012	Charges de Personnel	3 181 090,01 €	2 859 447,44 €	3 181 090,01 €
014	Atténuation de produits	6 701 313,14 €	6 664 378,26 €	6 551 313,13 €
65	Autres charges de gestion courante	10 024 719,96 €	9 388 640,70 €	9 687 106,00 €
66	Charges Financières	5 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 797,63 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	580 116,50 €	579 928,74 €	553 165,67 €
023	Virement à la section d'Investissement	5 736 510,96 €		6 195 952,62 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	

Total section fonctionnement	28 163 071,08 €	21 262 443,64 €	28 238 063,86 €
-------------------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Hors virement à la section d'investissement, l'évolution de la section de fonctionnement n'est que de 3,87% par rapport au réalisé 2018. Rappelons qu'à l'occasion de la transformation en Communauté d'agglomération la section a été impactée par l'Attribution de Compensation (AC) pour **6.065.126€**, de la contribution « eaux pluviales » pour **450.000€** et de celle du SMITRAL pour **1.217.358€ qui sont partiellement prises en compte dans les AC.**

Les charges de personnels sont stables par rapport au montant prévisionnel 2018 mais elles intègrent les postes approuvés en conseil viennent d'être recrutés ou qui sont en cours.

Les autres charges de gestion courante progressent réellement de **4,55%**.

Parmi les dépenses du chapitre 65 il faut prévoir **5.158.000€** pour financer les budgets annexes : **3.700.000€** pour les ordures ménagères (+ **100 000€/BP 2018**), **1.300.000€** pour le développement économique et **158.000€** pour la GEMAPI.

b) Les recettes :

Les impôts et taxes représentent à eux seuls 75,20% des recettes de fonctionnement de la CAL ; 93,45% si l'on y intègre les dotations et participations.

A ce stade de l'élaboration du budget, il est proposé un produit des contributions directes (impôts locaux) quasiment identique à celui perçu en 2018 en l'attente des notifications de bases prévisionnelles ainsi que pour la Dotation d'Intercommunalité, composante principale de la DGF.

Fonctionnement Recettes				
Chapitre	Libellé	Crédits 2018	Réalisés 2018	Crédits 2019
013	Atténuation de charges	35 000,00 €	43 594,08 €	35 000,00 €
70	Ventes de produits	1 164 999,95 €	1 038 883,97 €	1 084 000,00 €
73	Impôts et taxes	16 945 820,00 €	17 185 267,63 €	17 167 548,00 €
74	Dotations et participations	4 035 778,45 €	4 399 584,75 €	4 373 274,00 €
75	Autres produits de gestion courante	62 000,00 €	48 717,22 €	35 100,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	35 000,00 €	137 738,50 €	80 281,30 €
78	Reprise sur amort et provisions.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	5 710 243,96 €	5 710 243,96 €	5 288 631,84 €
042	Opérations d'ordre entre section	174 228,72 €	174 228,72 €	174 228,72 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total section fonctionnement		28 163 071,08 €	28 738 258,83 €	28 238 063,86 €

La projection reste prudente à ce stade.

2.1.3 La section d'investissement 2019

a) Les dépenses :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes :

Investissement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Crédits 2018	Réalisés	Crédits 2019
26	Participation et créances	2 715,50 €	2 715,50 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	19 200,00 €	8 218,80 €	19 200,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 109 413,10 €	441 969,00 €	330 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	666 161,10 €	118 493,07 €	331 202,80 €
23	Immobilisations en cours	6 498 789,26 €	1 766 863,42 €	25 786 297,42 €
001	Déficit antérieur reporté	241 832,41 €	241 832,41 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	174 228,72 €	174 228,72 €	174 228,72 €
041	Opérations patrimoniales	23 000,00 €	22 780,20 €	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	12 408,69 €	5 017,50 €	164 702,00 €
Total dépenses nouvelles		8 747 748,78 €	2 782 118,62 €	26 805 630,94 €
Crédits de report				2 437 939,59 €
Total section Investissement				29 243 570,53 €

La section investissement est importante en termes d'engagements nouveaux puisque ces derniers intègrent notamment la totalité du solde des dépenses pour le centre aquatique pour un montant de **22.718.000 €**, **2.011.650€** pour les sentiers cyclo-pédestres, **600.000€** pour la nouvelle aire de Mont-Saint-Martin et enfin **400.000€** pour les terrains familiaux. A cela, s'ajoutent les fonds de concours : **200.000€** pour le programme NPNRU, **315.000€** pour les communes et **200.000€** pour diverses opérations dont la maison des internes.

b) Les recettes :

La section d'investissement est principalement financée par le virement de la section de fonctionnement pour **5.975.378,21€** auxquels il convient d'ajouter les subventions pour **3.918.000€** (dont **3.100.000€** déjà assurés pour le centre aquatique), les amortissements pour **553.165,67€** et **6.470.380,35€** au titre du chapitre réserves qui comporte également le FCTVA (dont **4.000.000€** pour le centre aquatique). Enfin l'ensemble des investissements serait financé par un emprunt de près de **12.000.000€** dont le montant définitif sera fonction de la réalisation effective des travaux, des autres subventions obtenues et de l'autofinancement complémentaire qui pourrait être dégagé.

Investissement Recettes				
Chapitre	Libellé	Crédits 2018	Réalisés	Crédits 2019
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00 €	0,00 €	34 440,30 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 736 510,96 €	0,00 €	6 195 952,62 €
13	Subventions	740 868,13 €	427 110,25 €	3 918 228,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	580 116,50 €	579 928,74 €	553 165,67 €
041	Opérations patrimoniales	23 000,00 €	22 780,20 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers Réserves	1 664 753,19 €	1 782 489,73 €	6 470 380,35 €
21	Immobilisations corporelles			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €	4 250,00 €	11 855 087,65 €
	Total Recettes	8 747 748,78 €	2 816 558,92 €	29 027 254,59 €
	Crédits de report			216 315,94 €
	Total Recettes			29 243 570,53 €

Il y a également **2.437.939,59€** de restes à réaliser ou crédits de report en dépenses et **216.315,94€** en recettes.

2.1.4 La fiscalité directe locale

Au regard des éléments présentés, il est proposé de maintenir la fiscalité aux mêmes taux. Ce sont les mêmes depuis 2012 : **8.19%** pour la TH, **6.58%** pour la TFB, **10.46%** pour la TFNB et **23,29%** pour la CFE.

En l'absence de notification de bases prévisionnelles, le produit de fiscalité directe est estimé à **9.464.643€** pour les taxes foncières et d'habitation ainsi que **4.124.946€** pour la CFE (contre **4.687.442€** en 2017). A cela viendront s'ajouter le produit de la CVAE estimé à **1.463.407€** ainsi que le produit de l'IFER pour **694.860€**, la TASCOM pour **751.362€**.

2.2 Les budgets annexes

2.2.1 Le budget annexe « Développement économique »

I) L'analyse des grands équilibres budgétaires 2018

Pour mémoire 2017 aura été la première année d'exercice du budget développement économique fruit de la fusion entre les budgets annexes « développement économique », « ZAC de Mexy », « golf » et « maison de la formation ».

L'exercice 2018 aura été marqué par l'impact des cessions opérées en toute fin d'année et par le maintien d'une participation du budget principal à hauteur de **1.600.000€**. Une charge exceptionnelle relative à ces opérations de cession aura eu un impact négatif à hauteur de **895 122,37€** en section d'investissement (chapitre 040 - compte 1068) et positive sur le résultat de fonctionnement (montant de la recette exceptionnelle comptabilisée au chapitre 042 - compte 778),

Le résultat reste positif à hauteur de **582 461,59€** en section de fonctionnement et de **1 023 522,12** en section d'investissement. Votre attention est appelée sur le fait que les montants des comptes 001 et 002 sont désormais pris en compte au niveau du réalisé.

II) Les orientations pour 2019

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget annexe « développement économique » pour 2019 pourrait s'équilibrer en section de fonctionnement à **3 648 541,30€**, marqué notamment par le maintien d'une contribution significative du budget principal à **1 300 000€** contre **1 600 000€** en 2018 et l'importance des charges d'amortissements qui financent également en partie la section d'investissement pour **1 594 597,15€**.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Libellé	crédits 2018	réalisés	crédits 2019
011	Charges à caractère général	1 090 068,52 €	960 769,23 €	1 148 489,00 €
012	Charges de Personnel	270 000,00 €	259 169,70 €	265 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	418 528,28 €	252 287,73 €	321 500,00 €
66	Charges Financières	347 405,74 €	192 000,64 €	207 322,50 €
67	Charges exceptionnelles	431 198,00 €	409 842,22 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 538 924,12 €	5 454 761,40 €	1 594 597,15 €
023	Virement à la section d'Investissement	214 941,68 €	0,00 €	1 632,65 €
002	Déficit antérieur reporté			
Total section fonctionnement		4 311 066,34 €	7 528 830,92 €	3 548 541,30 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comme cela avait été annoncé du fait des ventes, l'essentiel des recettes qui provenait des loyers tend à se réduire et sur le total de **2 516 598,85€** il convient de noter que **1.300.000€** provient du budget principal. A noter que la participation 2019 pour la DSP du golf n'est plus que de **70.000€** contre **160.000€** en 2016.

Fonctionnement Recettes				
Chapitre	Libellé	crédits 2018	réalisés	crédits 2019
002	Excédent d'exploitation reporté	27 488,48 €	27 488,48 €	577 763,70 €
70	Ventes de produits	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	37 447,98 €	3 953,00 €	17 447,98 €
75	Autres produits de gestion courante	2 665 999,71 €	2 516 598,85 €	2 144 988,75 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	4 020 315,29 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 568 130,47 €	1 526 239,00 €	796 340,87 €
Total section fonctionnement		4 311 066,64 €	8 106 594,62 €	3 548 541,30 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement doit être appréhendée au regard du montant de **1 936 351,71€** inscrit au chapitre 041 tant en recette qu'en dépense et ceci afin de poursuivre les cessions à venir relevant des engagements antérieurs et s'apparentant à du crédit-bail. A noter qu'en dehors des questions d'amélioration du patrimoine les principales dépenses concernent la réalisation du Park and Ride pour un montant de **1.608.192€ HT** budgété sur un total estimé à 3,8M€ HT. Pour financer cet investissement un subventionnement au taux minimum de 70% sera obtenu dont 50% par le Grand-Duché du Luxembourg.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2018	réalisés	crédits 2019
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	252,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 038 597,83 €	590 291,06 €	326 750,00 €
23	Immobilisations en cours	37 797,37 €	6 278,56 €	1 659 192,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	6 042 817,50 €	4 085 840,90 €	2 982 234,29 €
020	Dépenses Imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 568 130,47 €	1 526 239,00 €	796 340,87 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	4 833 901,50 €	2 907 538,35 €	1 936 351,71 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
13	Opérations patrimoniales			
Total dépenses nouvelles		13 651 244,67 €	9 124 439,87 €	7 700 868,87 €
Crédits de reports				173 137,86 €
Total section Investissement		13 651 244,67 €	9 124 439,87 €	7 874 006,73 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Investissement Recettes				
Chapitre	Libellé	crédits 2018	réalisés	crédits 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	1 165 734,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	44 642,81 €	721 825,12 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	38 812,50 €	38 812,50 €	38 812,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement	214 941,98 €	0,00 €	1 632,65 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 538 924,12 €	5 454 761,40 €	1 594 597,15 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	4 833 901,50 €	2 907 538,35 €	1 936 351,71 €
024	Produits des cessions	5 318 457,64 €	0,00 €	1 391 531,08 €
001	Excédent antérieur reporté	1 702 206,93 €	1 702 206,93 €	1 023 522,12 €
Total recettes nouvelles		13 651 244,67 €	10 147 961,99 €	7 874 006,73 €
Crédits de reports				
Total section Investissement				7 874 006,73 €

L'équilibre de la section d'investissement est atteint avec un recours à l'emprunt pour un montant de **721.825,12€**, montant qui ne sera probablement pas réalisé suivant les cessions effectives et les subventions obtenues (70% pour le P&R notamment). Les écritures liées aux cessions de bâtiments en cours ont un impact important sur les volumes de la section et concernent notamment les chapitres 041 en dépenses et 16 en recettes.

2.2.2 Le budget annexe « GEMAPI »

I) L'analyse des grands équilibres budgétaires 2018

L'exercice 2018 aura permis essentiellement d'opérer entre le SIAC et la Communauté d'Agglomération la conclusion d'un protocole d'accord portant sur le transfert de compétence, une convention de Co-maitrise d'ouvrage pour la conduite du projet de travaux lutte contre les inondations à Cons-la-Grandville, Ugny, Longuyon et Charenzy-Vezin. Un travail important de reprise du projet et de contacts avec les différents partenaires concernés au premier rang et les propriétaires fonciers a été nécessaire sans qu'une traduction budgétaire puisse en être opérée au cours de 2018. Le projet de budget pour 2019 entérinera cette évolution.

Ainsi, l'exercice 2018 se solde en conséquence par un excédent de fonctionnement de **79.968,65€** en section de fonctionnement étant entendu que l'essentiel des dépenses opérées concernent les charges de personnels pour **16.973,89€** et **60.273,56€** pour les charges à payer au SIAC en substitution des 9 communes qui étaient adhérentes pour les programmes initiés avant le transfert de compétence.

II) Les orientations pour 2019

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la CAL sont contenues puisqu'en dehors des charges de personnels, de **15.000€** de prestations de services elles concernent principalement et pour un montant de **32.020,88€** les remboursements de frais aux SIAC ainsi que l'adhésion à l'EPAMA (**19 500€** estimés).

Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Libellé	crédits 2018	réalisés	crédits 2019
011	Charges à caractère générale	13 300,00 €	783,90 €	49 920,88 €
012	Charges de Personnel	17 726,44 €	16 973,89 €	27 726,44 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	25 839,77 €
67	Charges exceptionnelles	60 273,56 €	60 273,56 €	0,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	66 700,00 €	0,00 €	134 481,56 €
Total section fonctionnement		158 000,00 €	78 031,35 €	237 968,65 €

Le financement de la section est assuré principalement par la contribution du budget principal à hauteur de **158.000€** et le résultat reporté de 2018.

Fonctionnement Recettes				
Chapitre	Libellé	crédits 2018	crédits 2018	crédits 2019
75	Autres produits de gestion courante	158 000,00 €	158 000,00 €	158 000,00 €
002	Excédent d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	79 968,65 €
Total section fonctionnement		158 000,00 €	158 000,00 €	237 968,65 €

Le programme d'investissement porte principalement sur l'aménagement de lutte contre les inondations de la Chiers à Cons-la-Grandville (**807.856,60€**) la ZRDC à Longuyon (**106.330,60€**) et à Ugny (**38.500€**), sur la restauration de la continuité écologique et stabilisation des berges au droit d'un ouvrage transversal de prélèvement d'eau sur la Chiers à Montmédy, ainsi que **50.000€** pour les études sur la découverte de la Chiers à Longwy.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement Dépenses				
Chapitre	Libellé	crédits 2018	réalisés	crédits 2019
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	34 632,00 €	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	31 700,00 €	0,00 €	31 700,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	967 550,60 €
204	Subventions d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	106 330,60 €
001	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
crédits de report				
Total section Investissement		66 700,00 €	34 632,00 €	1 155 581,20 €

Le financement sera assuré par les subventions de l'AERM pour **44.064€**, **437.776€** de subvention de l'Etat et **117.507** de la Région Grand Est. Il est envisagé à ce stade de financer le reliquat par un emprunt dont la réalisation sera ajustée au montant définitif des travaux et au planning de réalisation. Une participation plus importante du budget principal pourrait également être envisagée dans l'attente de l'instauration d'une taxe GEMAPI.

Investissement Recettes				
Chapitre	Libellé	Crédits 2018	Réalisés	Crédits 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	599 347,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts	0,00 €	0,00 €	421 752,64 €
021	Virement de la section de fonct.	66 700,00 €	0,00 €	134 481,56 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Excédent d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total section investissement		66 700,00 €	0,00 €	1 155 581,20 €

2.3 Perspectives à 3 ans

2.3.1 Mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour 2019/2021

Depuis 2018, le Rapport d'Orientation Budgétaire doit tracer des perspectives à 3 ans. Dans ce cadre, un Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) sur les 3 budgets liés (Principal,

Développement économique, Ordures Ménagères) avait été présenté pour près de **35M€ HT** entre 2018 et 2020/2021.

Par rapport au ROB 2018, des évolutions sont nécessaires pour ajuster les chiffrages de certains dossiers, tenir compte des réalisations mais aussi intégrer de nouveaux éléments :

- nouveau centre aquatique (**19,613 M€ HT, idem**),
- Park-and-ride à la gare (**3,800 M€ HT au lieu de 4,000 M€ HT, chiffrage ajusté**),
- sentiers de randonnée (**2,200 M€ au lieu de 3,000 M€ HT du fait des réalisations**),
- nouvelle aire d'accueil des Gens du voyage à Mont-Saint-Martin (**1,000 M€ HT au lieu de 1,600 M€ HT du fait de l'ajustement du nombre d'emplacements**),
- 4/5 terrains familiaux pour la sédentarisation d'une partie des gens du voyage (**1,000 M€ HT, idem**),
- fonds de concours pour les 2 quartiers NPNRU (**0,500 M€ HT, idem**),
- **pérennisation** du fonds de concours de **15 000€/an/commune** au-delà de 2019 (**0,945 M€ HT/3 ans**),
- **augmentation** du fonds de concours pour la mise en œuvre de la fibre optique et du très haut-débit (**1,886 M€ HT/3ans contre 0,825 M€ pour prendre en compte du calendrier de déploiement**),
- **création d'un nouveau fonds de concours** pour accompagner différents projets d'intérêt communautaire dans le domaine de la santé, du patrimoine, des équipements (**1,000 M€ HT/3ans**),
- augmentation des investissements pour le service des ordures ménagères pour poursuivre la politique de containers notamment (**0.850 M€/3ans au lieu de 0,450 M€ HT**),
- sans oublier les travaux pour poursuivre les opérations engagées et améliorer le patrimoine existant (**3,700 M€ au lieu de 4,000 M€ HT, en baisse du fait de la diminution du nombre de bâtiments suite aux ventes**).

N°	Investissement en K€	K€ HT	K€ TTC (HT/DEV. ECO et OM)	Taux sub/HT	Sub HT	Solde CAL HT
A	BUDGET PRINCIPAL					
A1	Centre aquatique	19 856,47	23 827,76	15,6%	3 100,00	16 819,01
A2	Sentiers (Ly-Llle, Llle-MStM, Ly-Rehon + soldes)	1 859,89	2 231,87	45,0%	836,95	1 028,80
A3	Aire GDV MStM	1 000,00	1 200,00	50,0%	500,00	904,72
A4	Terrains familiaux	1 000,00	1 200,00	40,0%	400,00	603,15
A5	Fonds de concours (2019/2020/2021)	945,00	945,00	0,0%	0,00	945,00
A6	NPNRU (Voltaire, Concorde)	500,00	500,00	0,0%	0,00	500,00
A7	Autres (santé, patrimoine, équipements, ...)	1 000,00	1 000,00	0,0%	0,00	1 000,00
A8	Patrimoine/CAL	1 200,00	1 440,00	0,0%	0,00	1 956,14
B	BUDGET "DEVELOPPEMENT ECO" (assujettissement TVA)					
B1	Park and ride	3 800,00	3 800,00	70%	2 660,00	1 140,00
B2	Fonds de concours Internet	1 885,80	1 885,80	0%	0,00	1 885,80
B3	Patrimoine/CAL dt Maison de la Formation	2 200,00	2 200,00	0%	0,00	2 200,00
C	BUDGET "OM" (assujettissement TVA)					
C1	Travaux et divers (containers, ...)	1 050,00	1 050,00	0%	0,00	1 050,00

C1	Total Investissement HT	36 297,16	41 280,43	20,7%	7 496,95	30 032,62
----	-------------------------	-----------	-----------	-------	----------	-----------

2.3.2 Financement du PPI

Au total, le PPI est désormais estimé à **36,3 M€ HT**, les subventions attendues représenteraient près de **7,6 M€**, et l'autofinancement et les amortissements pourraient être mobilisés à hauteur de **10,0 M€ HT**, soit un solde à financer de **18,8 M€ HT**.

2.3.3 Endettement à venir

Dans ce cadre et sans prendre en compte de nouvelles ventes de biens, il serait donc nécessaire d'emprunter au maximum **18,8 M€** ce qui représenterait une annuité de **1,109 M€** sur la base de prêts **sur 20 ans à 1,7%**. Des contacts ont déjà été pris auprès d'organismes bancaires dont la CDC ou la Banque Postale qui confirment ces conditions.

Par ailleurs, le désendettement des emprunts actuels se poursuit, les annuités sont passées de **1,840 M€** au 01^{er} janvier 2014 à **1,734 M€** pour 2017, **1,283 M€** pour 2019, **1,107 M€** pour 2020, **0,910 M€** pour 2021 et **0,784 M€** pour 2022, soit – **1,056 M€** depuis 2014. Les annuités sur les nouveaux emprunts ne modifieraient donc pas fondamentalement l'endettement.

De plus, des ventes importantes sont prévues (terrain « Eurovia » : **1,468 M€**, ex-pépinière de Cosnes : **0,390 M€**, bureaux à Eurobase 2 : **0,240 M€**, **ECEM, Demay, Bienaimé....**). Cela devrait permettre d'augmenter la capacité d'autofinancement et réduire le recours à l'emprunt.

2.3.4 Evolution du fonctionnement

A compétences constantes, dans les 3 ans à venir, en dépit d'un programme d'investissement ambitieux, avec une hypothèse d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2,5% et des recettes réelles de fonctionnement de 1 à 2%, le budget devrait continuer à dégager un autofinancement suffisant.

Toutefois, il conviendra de mesurer l'impact des choix d'investissement qui seront effectués par le SMTOM pour se mettre en conformité sur le coût du traitement des ordures ménagères (4,5 M€ en 2019) pour le budget « Ordures Ménagères » et, par contre coup, sur la participation du budget principal (3,7 M€ en 2019) ou le niveau de la TEOM (3,3 M€ en 2019).

Budgets sans opérations d'ordre	Dépenses en Ö	Evol./an %	Recettes en Ö	Evol./an %	Résultats hors excédent reporté en Ö	Excédent reporté N-1
CA 2017	21 565 587,80		22 222 791,81		657 204,01	5 798 005,45
CA 2018	20 682 514,90	-4,1%	22 853 786,15	2,8%	2 171 271,25	5 710 243,96
DOB 2019	21 488 945,57	3,9%	22 775 203,30	-0,3%	1 286 257,73	5 288 631,84
Prév. 2020	22 026 169,21	2,5%	23 002 955,33	1,0%	976 786,12	
Prév. 2021	22 576 823,44	2,5%	23 463 014,44	2,0%	886 191,00	

2.3.5 Dépenses de personnel

Estimées à **3,181 M€ en 2019** contre un réalisé de **2,860 M€** au CA 2018, les dépenses de personnel ne représente que 14% du fonctionnement du budget principal. Plusieurs recrutements ont eu lieu (GEMAPI, NPNRU, Agent de prévention) ou sont en cours pour compenser des départs. Tout en continuant à être vigilant sur la masse salariale, en plus du transfert de la compétence « eau potable » en 2020, un effort devra être envisagé afin d'ajuster les effectifs aux besoins de la CAL, notamment sur l'assainissement, la structuration des services RH/comptabilité, un adjoint à la direction ou encore les nouveaux services du futur centre aquatique.

2.4 Situation intercommunale : conclusion

L'orientation budgétaire proposée pour 2019 se fait **sans augmentation fiscale sur la Taxe d'habitation, le Foncier et la Contribution Foncière des Entreprises dont les taux sont identiques depuis 2012. Le recours à l'emprunt est compatible avec les capacités de remboursement de la CAL.**

Ces engagements se font en maintenant le niveau de contribution aux budgets annexes, en maintenant le niveau des subventions, la dotation de solidarité, l'affectation du FPIC selon le droit commun ainsi que les fonds de concours aux communes en investissement, pour les opérations NPNRU, la fibre optique et en en créant un nouveau afin de répondre aux demandes d'accompagnement dans différents domaines (santé, patrimoine, ...).

Le budget 2019 se situera dans le cadre d'un PPI ambitieux à 3 ans présenté en 2018 et mis à jour de plus de 36 M€ HT.

3. Principales mesures relatives aux collectivités

3.1 Impacts du contexte global sur la commune de REHON

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territorial ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2) L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budget annexes. »

⇒ Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %).

Les PSR qui s'élevaient à 40,575 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,6 % par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Les baisses successives ces dernières années, puis la stabilisation en 2019, de la DGF pour cause de participation des collectivités à l'effort de réduction du déficit de l'Etat telle que prévue avant la réforme ont impacté les recettes de fonctionnement de la commune.

Cela devrait encore venir diminuer les recettes de fonctionnement de la commune.

A noter que les baisses de recettes de ces dernières années ont engendrées une baisse de l'excédent de fonctionnement.

En 2019, il est demandé aux commissions de réfléchir à la mise en place des diagnostics permettant des investissements pluriannuels.

Ces investissements permettront de réaliser des économies d'échelle sur les bâtiments communaux énergivores ne répondant plus aux exigences et à la réglementation (PMR...). D'ailleurs, une proposition de diagnostic énergétique des bâtiments communaux est à l'étude, ayant pour objectif une meilleure connaissance du parc immobilier et de son état.

Pour la troisième année consécutive, suite à la transformation en Agglomération de la Communauté de Communes de Longwy, celle-ci va percevoir la fiscalité dite économique qui était versée à la commune, soit la CFE, la CVAE, l'IFER, la TASCOM, ainsi que la Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB) et les « Compensations Part salaires » (CPS) incluses dans la DGF.

En contrepartie, pour la troisième année, la Communauté de l'Agglomération de LONGWY (CAL) prendra en charge les dépenses des compétences transférées (assainissement, transport) et reversera intégralement à la ville une Attribution de Compensation (AC) égale à la différence entre les recettes et les dépenses de façon à ce que l'ensemble soit neutre budgétairement jusqu'en 2020.

3.2 Approche des résultats de la collectivité :

Comme depuis 2015, le budget 2019 de la commune sera présenté avec l'objectif de stabilité fiscale. Cela se traduira par la volonté de mobiliser les capacités d'autofinancement en prévision de la réalisation de projets d'investissement prioritaires.

Les résultats 2018 se présentent comme suit :

Ville de REHON :

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	part affectée à l'investissement exercice 2018	résultat de l'exercice 2018	résultat de clôture de l'exercice 2018
Investis^t	188 235,36 "	0,00 "	6 659,19 "	194 894,55 "
Fonction^t	1 548 890,14 "	0,00 "	-134 742,94 "	1 414 147,20 "
TOTAL	1 737 125,50 "	0,00 "	-128 083,75 "	1 609 041,75 "

Service des Eaux :

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	part affectée à l'investissement exercice 2018	résultat de l'exercice 2018	résultat de clôture de l'exercice 2018
Investis^t	22 105,24 "	0,00 "	116 005,60 "	138 110,84 "
Exploitat^o	110 585,10 "	100 585,10 "	18 059,38 "	28 059,38 "
TOTAL	132 690,34 "	100 585,10 "	134 064,98 "	166 170,22 "

B. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

1. Recettes de fonctionnement :

Les orientations budgétaires sont identifiables à partir des lignes de dépenses et de recettes de gestion. Elles permettent de déterminer des cycles de gestions compatibles avec une constitution pérenne de l'autofinancement, destinées à pourvoir aux investissements.

A ce stade, il s'agit simplement de grandes orientations générales puisque les données sont encore dotées de nombreuses incertitudes.

1.1 Fiscalité locale

A partir de 2019, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. Mais en cas d'inflation négative, les valeurs locatives ne pourront pas baisser.

Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2 %.

Conformément à ce qui avait été annoncé, la municipalité prévoit lors du vote du prochain Budget Primitif de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2019.

Taxes Locales	2018	2019
Taxe d'habitation	17.90 %	17.90 %
Taxe sur le foncier bâti	11.37 %	11.37 %
Taxe sur le foncier non bâti	25.78 %	25.78 %
Cotisation foncière des entreprises	17.15 %	17.15 %

En 2019, le montant perçu était de 1 034 243 € (fiscalité directe locale, hors allocations de compensation versées par la CAL concernant la FPU).

1.2 Dotations de l'Etat et participations

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement s'est élevée pour la commune à :

Année	Montant perçu en €	Perte en €	% de diminution
2018	485 772	954	-0,19
2017	486 726	57 124	-10,5
2016	543 850	52 456	-8,8
2015	596 306	37 877	-5,97
2014	634 183	16 847	-2,59
2013	651 030	557	-0,09
2012	651 587	428	-0,07
2011	652 015	679	-0,1
2010	652 694	/	/

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

Dotations
Direction Générale des Collectivités Locales

Accès collectivités-locales.gouv.fr

ACCUEIL DOTATIONS EN LIGNE CRITÈRES DE RÉPARTITION DES DOTATIONS

Actualités NOTES D'INFORMATION SUR LA RÉPARTITION DES DOTATIONS **Commune : 54451 - REHON**

Année de répartition : 2018

> les dernières dotations en ligne

- Fonds de solidarité en faveur des départements : solde du département
- Fonds de solidarité en faveur des départements : versement du département
- Fonds de solidarité en faveur des départements : prélèvement du département

> les derniers critères en ligne

> les dernières notes d'information en ligne

- Note d'information FSDRIF 2017
- Note d'information FSRIF 2017
- Note d'information DF des communes 2017

Code INSEE	54451
Nom de la commune	REHON
Commune membre de	
Population INSEE	-
Revenu par habitant	-
Recettes réelles de fonctionnement	-
Indice synthétique DSR cible	-
Indice synthétique DSU	-
Indice synthétique prélèvement FSRIF	-
Rang FSRIF	-

Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	485 772
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	193 965
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	56 512
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	72 856
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	88 551
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes douze-mer (DACOM)	-
FPIC : Prélèvement de la commune isolée	-
FPIC : Versement au profit de la commune isolée	-
FPIC : Solde de la commune isolée	-
FSRIF : Prélèvement de la commune	-
FSRIF : Versement au profit de la commune	-
FSRIF : Solde de la commune	-

En 2019, indépendamment des conséquences des décisions prises par l'Etat (contribution au redressement des finances publiques, réforme du calcul de l'écrêtement de la dotation forfaitaire et de la DSU, aménagement de la DSR « bourg-centre », ...) la DGF va être diminuée du montant de la « Compensations Part Salaires » (CPS) puisque celle-ci sera désormais versée à la CAL qui la restituera au travers de l'Attribution de Compensation.

1.3 Autres recettes : participation des usagers

La municipalité analyse l'opportunité de revoir la participation des usagers sur certains tarifs. Ceux-ci seront donc systématiquement réétudiés au regard du coût du service tout en maintenant la même qualité.

Nouveaux temps d'activité périscolaires (NAP) :

- Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, la Ville de Réhon n'organise plus les NAP conformément à la réforme des rythmes scolaires.
- Historiquement, la commune proposait des activités s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles. Le montant perçu en 2018 dans le cadre de l'organisation des NAP s'élevait à 22 086,50 € (dont 20 730 € de fonds d'amorçage).
- Le nouveau PEDT (Projet Educatif de Territoire) a été déposé auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports et la ville est dans l'attente de la signature de celui-ci afin de mettre en place le « Plan Mercredi ».

Le Contrat Enfance Jeunesse :

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la Caf et une collectivité territoriale.

Le contrat conclu entre la Ville et la Caf court actuellement pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Les contrats "enfance et jeunesse" ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la convention,
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands. La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Accueil périscolaire et accueils collectifs de mineurs :

En 2016, les membres du Conseil Municipal ont décidé de créer une tranche supplémentaire concernant le quotient familial utile dans le cadre du calcul de la participation des familles aux frais d'accueil de leurs enfants. Ils ont également souhaité revoir les tarifs appliqués en fonction des différents seuils.

Cette nouvelle tarification (tarif dégressif selon le quotient familial) traduit un choix politique fort et permet l'équité (qui augmente avec le nombre de tranches) et n'est pas sans conséquence sur le taux de fréquentation du service.

Il est également à noter la création d'un nouvel Accueil Collectif de Mineurs (ACM) lors des vacances de décembre.

2. Dépenses de fonctionnement

2.1 Evolution générale des dépenses de fonctionnement : 2011 à 2015 (*)

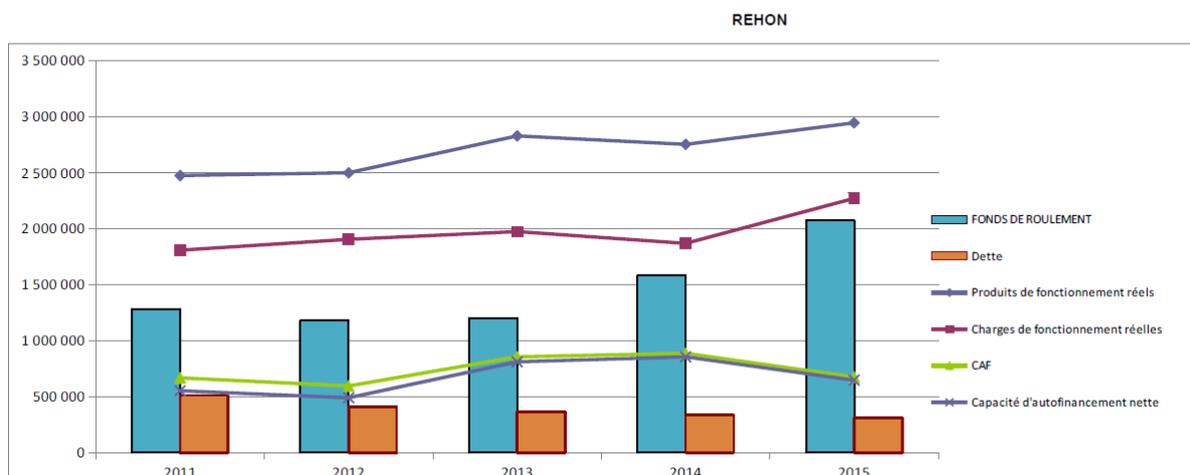
La municipalité souhaite amplifier le travail de recherche d'économies sur les charges de gestion courantes initié depuis 2015.

L'objectif est que les dépenses de fonctionnement suivent la même courbe d'évolution que les recettes.

En effet avec la diminution des dotations d'Etat, la commune doit nécessairement trouver des marges de manœuvres.

(* Dans l'attente de transmission des éléments par les services de la DGFIP. Cf. fiches AEFF en annexes.)

	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de fonctionnement réels	2 471 178	2 496 060	2 825 698	2 750 934	2 942 238
Charges de fonctionnement réelles	1 804 576	1 903 031	1 971 723	1 865 668	2 268 752
CAF	666 602	593 029	853 975	885 266	673 486
Capacité d'autofinancement nette	551 240	488 938	809 665	853 851	645 414
FONDS DE ROULEMENT	1 282 894	1 179 273	1 201 599	1 580 744	2 071 662
Dette	508 807	406 093	366 296	337 938	310 117



2.2 Les dépenses de personnel

Le chapitre charge de personnel « 012 » a été établi en fonction :

Du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEPP) mis en place au 1^{er} janvier 2017 conformément à la délibération du 12 décembre 2016 et validé en comité technique paritaire le 5 décembre 2016.

Le RIFSEPP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
- Le complément indemnitaire annuelle (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent et qui présente un caractère facultatif.

En 2019, à la demande des agents et des syndicats a été demandé :

- la mise en place du compte épargne temps

- des avancements de grades
- le toilettage du règlement intérieur
- la poursuite des recommandations du préventeur (Centre de Gestion de Meurthe-Et-Moselle)

En 2018, la commune a anticipé certaines demandes au travers de :

- L'aménagement des postes de travail administratifs
- L'acquisition d'un bâtiment afin d'aménager un nouveau centre technique municipal
- Une participation à la garantie maintien de salaire

2.3 Réorganisation des services

Depuis quatre ans le Centre de Gestion de Meurthe-Et-Moselle (CDG54) a été sollicité pour accompagner la collectivité sur une réorganisation des services. Des réunions et des échanges mensuels sont organisés afin de rattraper le retard accumulé depuis de nombreuses années sur la question des carrières, formations, professionnalisation, suivi des dossiers individuels des agents, entretiens professionnels, fiches de poste, ...

L'objectif fixé pour 2019 avec le CDG54 est de présenter le nouveau règlement intérieur.

En 2019, il est nécessaire de poursuivre la réorganisation des services, notamment par la stagiairisation de deux ou trois agents d'entretien actuellement recrutés en CDD saisonniers ou occasionnels ainsi que le renforcement des services techniques.

2.4 Les charges de fonctionnement courantes des services

Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées en 2019 afin de pallier aux baisses de recettes.

Les dépenses récurrentes (fluides, maintenance des équipements etc..) ont été prises en compte. L'accent sera mis sur la recherche d'économies au travers de la politique d'achats de la collectivité : restauration scolaire, groupement d'achat des écoles.

Exemple : matériel administratif, commandes anticipées des fournitures scolaires pour valoriser les pistes d'économies.

Il sera proposé au Budget Primitif 2019 des investissements et travaux afin de permettre des économies en dépenses de fonctionnement (chauffage, CPE, bâtiments énergivores...)

Concernant l'enfance et la jeunesse, une réorganisation ainsi qu'une professionnalisation (BAFA, BAFD et BPJEPS) des agents, initiées en 2016, vecteurs indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions enfants et familles, seront poursuivies en 2019.

Compte tenu du nombre croissant d'enfants accueillis durant le temps périscolaire, et les vacances, sans oublier la réglementation Jeunesse et Sports, il a été convenu de soutenir le service par la mise à disposition d'un agent administratif à temps non complet.

Il convient de poursuivre cette mise à disposition en 2019 le temps de finaliser la réorganisation des services.

La Municipalité souhaite poursuivre son offre culturelle (Pour mémoire, actions 2018 : Boîtes

à livres, programmation culturelle, communication (logo, nouveau site, charte graphique...)). Une programmation culturelle sera proposée en 2019 en direction des habitants dans le but de toucher un public nombreux.

Le spectacle vivant, des artistes en devenir, des concerts, des formations étonnantes et des mariages surprenants. Des partenariats, toujours plus nombreux, des parcours artistiques où il est donné aux scolaires non seulement d'assister à des spectacles, mais en plus de rencontrer les artistes, de visiter les coulisses d'un spectacle... La décentralisation de nombreux festivals comme celui du film italien, surnaturel...

Des ateliers et stages d'arts plastiques... Des animations autour du livre, des lectures contées, des coups de cœur littéraires, des rencontres et des échanges autour de la cuisine et du partage, des rencontres conviviales et intergénérationnelles...

Voilà le programme sur laquelle les élus se penchent actuellement pour le plaisir des yeux et des oreilles des réhonnais.

La commune de REHON a adhéré en 2018 au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Le Fil Bleu ».

Les compétences de ce syndicat sont les suivantes :

- la création et la gestion d'un fonds d'intervention alimenté par les communes adhérentes et d'autres partenaires, destiné à aider financièrement les ayants droits qui font des travaux de ravalement de façade,
- l'élaboration et l'actualisation du règlement d'attribution des aides financières,
- le conseil technique, juridique et financier auprès de la population et autres demandeurs en matière de ravalement de façades et de couleur,
- la coordination de l'ensemble de l'opération.

L'adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Le Fil Bleu » permet une prise en charge du coût de ravalement des façades dans certains secteurs de la ville.

En 2019, de nombreuses demandes de ravalement de façades sont déjà à l'instruction auprès du Syndicat.

Rythmes scolaires :

L'organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école.

Depuis la rentrée 2018/2019, par dérogation au cadre général de 4,5 jours, les Conseils d'Ecoles ont fait le choix de passer à la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce choix donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves.

En 2019, la Municipalité accompagnera les écoles dans le cadre de l'organisation d'une classe transplantée. Le voyage aura lieu à VAGNEY (Vosges) du 3 juin 2019 au 8 juin 2019. Quarante-neuf enfants (89) seraient concernés ainsi que huit (8) adultes. Le budget prévisionnel est de 36 612 € et comprend l'hébergement, les frais de transport, les repas, les sorties et activités, ainsi que la mise à disposition de deux animateurs.

2.5 Les subventions

Toute collectivité publique établit régulièrement le diagnostic des attentes d'un territoire tenant compte de certaines préoccupations d'intérêt général (égalité des chances, préservation de l'environnement, violence, démocratisation de l'accès à la culture, isolement, etc.). Ce diagnostic peut être complété d'une cartographie des activités et des actions déjà existantes. Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et de reconfiguration de leurs compétences, il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels. Les associations sont en effet fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, leur inspirant de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires.

À l'instar de la démocratie participative ou de l'innovation sociale, la vie associative s'intègre progressivement dans les référentiels de l'action publique locale. Ce processus donne lieu à diverses formes de concertation et de partenariat qui cherchent à clarifier les responsabilités et à préserver l'autonomie de chaque partie prenante.

C'est pourquoi les élus souhaitent en 2019, au mieux maintenir le montant de l'enveloppe versée aux associations.

Il semble important d'ajouter que les principales charges de gestion de la commune sont composées des subventions versées au CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) et associations sportives (Football...).

3. Section d'investissement : Poursuite des investissements et mode de financement

3.1 L'endettement

La municipalité souhaite conserver un endettement raisonnable. C'est la raison pour laquelle la commune visera à n'emprunter au global sur la durée du mandat que le montant qu'elle remboursera en capital (hors opération exceptionnelle).

Etat des emprunts au budget principal :

1) Crédit Mutuel

Montant emprunté : 160 000 €

Durée : 20 ans

Taux du prêt : 4,5 %

Date de 1ère échéance : 30/06/2009

Date de la dernière échéance : 30/06/2029

ANNEE 2018

Date d'échéance	Capital dû en début de période	Décomposition de l'échéance		Terme remboursé
		Capital	Intérêts	
31/03/2018	108 834,20	1 819,34	1 224,38	3 043,72
30/06/2018	107 014,86	1 839,80	1 203,92	3 043,72
30/09/2018	105 175,06	1 860,50	1 183,22	3 043,72
31/12/2018	103 314,56	1 881,43	1 162,29	3 043,72

ANNEE 2019

Date d'échéance	Capital dû en début de période	Décomposition de l'échéance		Terme remboursé
		Capital	Intérêts	
31/03/2019	101 433,13	1 902,60	1 141,12	3 043,72
30/06/2019	99 530,53	1 924,00	1 119,72	3 043,72
30/09/2019	97 606,53	1 945,65	1 098,07	3 043,72
31/12/2019	95 660,88	1 967,54	1 076,18	3 043,72

2) Convention d'aide financière conclue avec la Caf de Meurthe-Et-Moselle

Montant emprunté : 59 656,04 €

Nombres d'annuités : 20

Les 20 annuités sont à régler comme suit :

Du 01/10/2005 au 01/10/2023 : 2 983 €

Au 01/10/2024 : 2 979,04 €

Taux du prêt : 0 %

Date d'échéance	Capital restant dû	Terme remboursé
03/10/2018	20877,04	2983
03/10/2019	17894,04	2983
03/10/2020	14911,04	2983
03/10/2021	11928,04	2983
03/10/2022	8945,04	2983
03/10/2023	5962,04	2983
03/10/2024	2979,04	2979,04

Etat des emprunts budget annexe (service des eaux) :

Montant emprunté : 100 000 €

Durée : 20 ans

Taux du prêt : 4 %

Date de 1ère échéance : 31/03/2010

Date de la dernière échéance : 31/12/2029

ANNEE 2018

Date d'échéance	Somme totale restant dûe	Décomposition de l'échéance		Terme remboursé
		Capital	Intérêts	
31/03/2018	69 184,00	1 130,05	691,84	1 821,89
30/06/2018	68 053,95	1 141,35	680,54	1 821,89
30/09/2018	66 912,60	1 152,76	669,13	1 821,89
31/12/2018	65 759,84	1 164,29	657,60	1 821,89

ANNEE 2019

Date d'échéance	Somme totale restant dûe	Décomposition de l'échéance		Terme remboursé
		Capital	Intérêts	
31/03/2019	64 595,55	1 175,93	645,96	1 821,89
30/06/2019	63 419,62	1 187,69	634,20	1 821,89
30/09/2019	62 231,93	1 199,57	622,32	1 821,89
31/12/2019	61 032,36	1 211,57	610,32	1 821,89

3.2 Recettes d'investissements

La raréfaction des subventions, des concours de l'Etat et des autres partenaires implique une modification substantielle dans l'architecture du financement des nouveaux investissements.

Les recettes d'investissement seront donc essentiellement composées :

- Du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au travers de l'excédent de gestion de 2018,
- Du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) correspondant aux dépenses d'investissement 2017 soit environ 20 000 € (sous réserve de validation de l'ensemble des dépenses par les Services de la Préfecture).
- De subventions accordées par l'Etat, l'Europe, par le CD 54 et autres financeurs. Il convient de noter les difficultés importantes pour avoir une lisibilité sur l'encaissement des subventions provenant de ces entités avec une baisse probable des subventions. D'ailleurs, il est prévu en 2019 l'encaissement du solde des subventions liées aux travaux d'aménagement du Ruisseau des neuf fontaines (FEDER, Fonds Barnier) débutés en 2016. La ville percevra également une subvention de 50K € au titre des travaux d'aménagements du centre-ville et voiries ainsi que de 13 230 € concernant les travaux de requalification des abords du collège.
- D'un emprunt : un appel à l'emprunt est à l'étude mais ne devrait pas être nécessaire pour 2019

3.3 Dépenses d'investissement

Au travers des diagnostics, nous élaborerons un plan pluriannuel des investissements qui permettra d'aborder tous les grands projets prioritaires de manière globale.

Concernant les opérations courantes (entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements des services...), les critères de priorisation sont les suivants :

- Dépenses juridiquement engagées, travaux en cours,
- Sécurité des biens et des personnes
- Investissements en lien avec la mutualisation et permettant donc des économies de moyens,
- Investissements générateurs d'économie de fonctionnement significativement autofinancés.

Au-delà de ces incontournables, les grands projets d'investissement porteront en 2018 sur :

- Le ruisseau des 9 fontaines :

La commune, en partenariat avec le SIAC, a lancé des travaux en 2016 et 2017 de reprise de l'ouvrage couvert du ruisseau des Neuf Fontaines qui impacteront encore le budget primitif en 2019 notamment au travers du paiement des frais de co-maîtrise d'ouvrage en direction du SIAC.

- Aménagement du centre-ville et travaux de voirie :

La commune a lancé courant 2018 un marché de travaux d'aménagement du centre-ville et voirie. Ce marché comprend :

- La requalification du centre-ville
- La requalification de rues (rue de la forêt ; rue Mézières ; rue du Banquillon ; Rue des Champs ; Rue du Tir ; Modification d'îlot pour accès local technique ; rue du stade)

La Municipalité a également procédé à l'aménagement des rues de CUTRY et CHENIERES (abord collège).

- La mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap) :

Un diagnostic accessibilité a été confié au Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-Et-Moselle (CAL54), et une prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) a été accordé par M. le Préfet. Le diagnostic ayant été présenté, la commission travaux doit se positionner sur une programmation pluriannuelle d'investissement de remise en conformité des bâtiments communaux pour les PMR.

- La sécurisation de l'école maternelle Paul FORT :

Elle remplira quatre fonctions distinctes :

-Une fonction de dissuasion, qui consiste à diminuer la délinquance et les actes d'incivilité ; les délinquants potentiels renonceraient à leurs actes malveillants face à la menace d'être surpris et identifiés par les caméras de vidéosurveillance.

-Une fonction d'aide à l'élucidation des affaires en apportant des preuves lors des enquêtes judiciaires et en démasquant les auteurs d'actes répréhensibles ; cet effet suppose, en outre, une coordination efficace entre les équipes recueillant les images et les services de police nationale conduisant les enquêtes.

-Une fonction d'aide à l'organisation, au déploiement et à la coordination des effectifs policiers ; la vidéo protection permettra aux forces de police de pouvoir être réactives à un

évènement en l'observant en continu et de mobiliser, en fonction des besoins, des effectifs appropriés.

-Enfin, une fonction, d'apaisement ou de tranquillisation qui joue sur le sentiment général d'insécurité ressenti par les habitants. De ce point de vue en effet, la vidéosurveillance rassurerait la population, voire faciliterait la réappropriation de certains lieux jusque-là évités pour leur dangerosité.

- L'aménagement et la sécurisation du centre technique municipal (dépôt et garage) :

Suite à l'acquisition d'un nouveau bâtiment en décembre 2017 sur le territoire de la commune, qui permettra :

- un travail des agents dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales
- la rationalisation du service
- des économies de masse

il est désormais nécessaire en 2019 de l'équiper et de l'aménager afin d'accueillir les agents communaux dans les meilleures conditions et de réunir au sein d'un seul et même bâtiment l'ensemble des outils et matériel nécessaires à une optimisation du service rendu à la population.

- Marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public :

Suite au diagnostic réalisé en 2017 une AMO a été retenue afin d'accompagner la commune sur la passation d'un Contrat de Performance Energétique.

La procédure de mise en concurrence est en cours avec comme objectif de retenir une entreprise courant 2019.

-Nouvelle école :

La commune dispose de 3 bâtiments scolaires, dont 2 nécessitent de lourds investissements de remise en conformité dû à un déficit d'entretien. L'éducation Nationale et le SCOT proposent de regrouper l'ensemble de ces écoles. Dans cette perspective, la ville a missionné le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-Et-Moselle (CAL 54) en tant qu'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Le CAL 54 travaille actuellement avec les services et les enseignants afin de préparer le marché de Maîtrise d'œuvre.

- ZAC de la Harange 2 :

L'entreprise SOLOREM (Société Lorraine d'Economie Mixte d'Aménagement Urbain, 57000 NANCY) s'est vue attribuer le marché dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Harange II.

Actuellement, elle est en phase de commercialisation des parcelles.

- Résidence Séniors :

Comme cela était prévu initialement au sein de la ZAC de la Harange II une résidence devrait être créée afin de répondre aux attentes d'un public séniors sur le secteur d'Heumont.

L'objectif est de créer un lieu de vie privilégié pour seniors non-dépendants. Ouverte et accessible au plus grand nombre, conçues pour la sécurité et le bien-être des résidents.

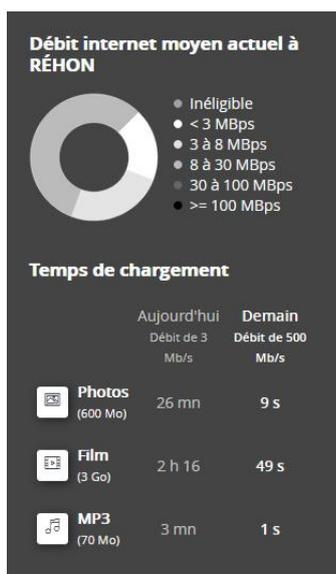
L'objectif est de créer au cœur du quartier d'Heumont à proximité des services, des solutions d'hébergement adaptées aux besoins spécifiques des aînés en leur facilitant le quotidien.

Parce que les seniors d'aujourd'hui ont des attentes différentes, la commune de REHON souhaite s'engager au travers de cette réalisation et des services proposés, à concevoir en partenariat avec des promoteurs ou bailleurs un cadre de vie privilégié alliant sécurité et convivialité.

La notion de qualité de vie est le cadre de référence de cette future résidence dont les principes directeurs sont le respect de la dignité et l'autonomie.

Rester autonome pour un senior, c'est demeurer actif et libre de participer s'il le souhaite, à la vie collective, d'être consulté et de se sentir responsable et respecté.

- Déploiement de la fibre sur le territoire communal :



La commune a sollicité son intégration en 2018 à la tranche ferme du programme FTTH mené par la Région Grand Est afin de bénéficier du déploiement de la fibre optique.

L'aménagement numérique des territoires en Très Haut Débit (THD) est une préoccupation majeure des habitants et des entreprises de la région Grand Est.

Si aujourd'hui, les principales zones urbaines (266 communes) bénéficient du déploiement de la fibre optique au travers de l'investissement sur fonds propres des opérateurs privés (soit environ 5 % de la région Grand Est), dans la suite de la consultation lancée en 2011 par l'Etat, les secteurs moins denses, périurbains et ruraux (soit 4 929 communes), resteraient à l'écart du développement numérique sans une intervention forte des collectivités.

En sa qualité de chef de file, la Région Grand Est porte déjà dans le cadre du projet THD ROSACE, et du projet THD LOSANGE une concession de service public en partenariat avec les Départements de la Région.

Site web : <https://www.losange-fibre.fr/communes/rehon>

- Aménagement du square dit « des Mélèzes »

Le square de mélèzes se situe au nord-ouest de la commune de Réhon. Le square est limité au nord par la rue de la ferme, à l'est par rue du square et à l'ouest par rue de la vigne l'un des axes les plus fréquentés de la commune.

Le projet d'aménagement répond aux principaux besoins et attentes des élus qui participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le projet a visé dans premier temps à éliminer tous les mélèzes du square qui ce impliquait beaucoup trop d'épines qui sont désagréables.

Il doit conserver la tranquillité, créer un espace de rencontre, de convivialité, et assurer la sécurité aux usagers.

Afin de faciliter la traversée et l'usage du square, des allées structurantes en stabilisé seront créées donnant accès depuis l'entrée aux différentes entités du parc.

Afin d'assurer la sécurité des enfants un sol amortissant et une grille seront posés sur les aires de jeux.

Des noues perpendiculaires au sens d'écoulement des eaux de ruissellement qui seront créées le long des voies de circulations piétonnes, à l'extérieur du parc. Un cloisonnement est

indispensable pour obtenir un volume utile de rétention suffisant. La Pente des talus ne devra pas dépasser < 30% et la pente du fond de noue devra être faible donc < 0.2 - 0.3% - car plus la pente est faible, plus l'entretien est facile et l'infiltration efficace.

- Pour la végétation : un gazon résistant à l'eau et l'arrachement et des arbres.

Les eaux noues infiltrées seront recueillies dans un bassin d'infiltration situé en partie basse. Ce bassin sera de type « A sec ».

- Réhabilitation du parc locatif

Le choix pour 2019 est de réhabiliter et remettre en conformité totalement :

Un appartement se situant dans la Cité Marchande

Un appartement se situant 30 D rue de la ferme

Un appartement se situant 8 rue du Tir

Liste non exhaustive :

Étanchéité du balcon et sécurisation du garde-corps

Matériel pour les écoles

Automatisation de la tonte et de l'arrosage

Matériel salle de la jeunesse (chaises et tables)

Travaux de voiries (réfections, bordures...)

Accessibilité

Sécurisation RD18

Budget service des eaux :

Réfection de la station

- Diagnostics :

- COSEC

Un diagnostic a été lancé concernant l'état de la charpente afin de juger de l'opportunité de réaliser des travaux. Celui-ci est toujours en cours actuellement du fait de la nécessité de lancer des études supplémentaires sur la toiture réparée depuis plus d'une décennie. Ces éléments permettront la transmission de notes de calculs précises afin de finaliser le diagnostic.

- Réhabilitation de la salle de la jeunesse

Une étude est en cours concernant les travaux à réaliser en urgence (Ad'Ap, sanitaires, cuisine...).

- Etude d'aménagement du centre-bourg

Notre commune a lancé une démarche de reconquête de son centre-bourg, alors qu'ont été entrepris en parallèle des travaux de requalification de la rue de Longwy. Si ces travaux répondent à un besoin urgent de faire face à des problématiques fonctionnelles (revêtements très dégradés et peu praticables), la commune souhaite prendre le temps de poser les bases d'une étude globale afin de rechercher une cohérence d'ensemble pour la revalorisation du reste du centre-ville.

4. Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour 2019/2021

Au-delà de 2019, les enjeux principaux concernent la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une programmation des investissements sur 3 ans.

En 2019, la requalification du centre-ville, lancée suite aux travaux d'aménagement du Ruisseau des 9 fontaines débuté fin 2016, sera finalisée.

4.1 Prospectives à 3 ans

Dans le cadre du PPI 2019/2021, les axes prioritaires sont les suivants :

- la sécurisation et la réhabilitation des bâtiments communaux (écoles, église ...)
- l'aménagement du centre technique municipal (garage et dépôt) : 250k €
- la création d'une nouvelle école : 5,5 M €
- la création d'une maison de l'enfance : 1,5M €
- mise en conformité des bâtiments communaux (Ad'Ap agenda d'accessibilité programmée) : 1M€
- la requalification des voiries communales : 1M €
- la réhabilitation du parc locatif : 400k €
- le Contrat de Performance Energétique : 400k €
- la salle de la jeunesse (diagnostic en cours)
- les travaux nécessaires suite au diagnostic de redynamisation du centre-ville (diagnostic en cours)
- les travaux nécessaires suite au diagnostic COSEC (diagnostic en cours)

4.2 Financement du PPI

Au total le PPI est estimé à **10 050 000 €** sans tenir compte des bâtiments dont le diagnostic est en cours, du FCTVA, des subventions, de l'autofinancement, des amortissements et autres recettes exceptionnelles.

4.3 Endettement à venir

Dans ce cadre et sans prendre en compte de nouvelles ventes de biens, il sera donc nécessaire d'emprunter.

Pour mémoire, selon la fiche AEF 2017, l'encours total de la dette au 31 décembre 2017 est de : 266 742 €.

Rapporté au nombre d'habitant, l'encours de la dette s'élève à 68 € / hab pour Réhon.

Il est en moyenne de 685 €/ hab. concernant le département,
de 579 €/ hab. concernant la région,
et de 770 € / hab. au niveau national.

Pour rappel, le désendettement de la commune s'est poursuivi, avec la dernière échéance réglée en 2018 concernant l'emprunt contracté auprès du Crédit Local de France.

De plus, des ventes sont prévues. Actuellement, celle en cours de finalisation concerne l'ancienne bibliothèque. Une analyse précise des ventes à venir devra être réalisée dans les prochains mois.

Cela devrait permettre d'augmenter la capacité d'autofinancement.

4.4 Evolution du fonctionnement

Compte-tenu du PPI, l'objectif est de permettre de continuer à dégager un autofinancement.

Budgets sans opérations d'ordre	Dépenses en €	Evolu°/an %
CA 2016	2 450 100,55	/
CA 2017	2 400 215,97	-2,04
CA 2018	2 573 574,55	7,22
DOB 2019	2 702 253,28	5
Prévis° 2020	2 769 809,61	2,5
Prévis° 2021	2 839 054,85	2,5

4.5 Dépenses de personnel

En 2019, les dépenses de personnel sont estimées à 1 200 000 € (en fonction des besoins en occasionnels/saisonniers : centre aéré, étudiants, association d'insertion).

Ce montant sera ajusté lors du vote du BP 2019.

Pour mémoire au BP 2018, les crédits inscrits au chapitre 012 était de 1 140 000 €.

CONCLUSION

La démarche de la municipalité consiste à trouver un juste équilibre entre différents paramètres budgétaires et les objectifs politiques qui ont été approuvés en 2014.

La poursuite des investissements liés à l'accessibilité, les économies d'énergie, l'amélioration du service à la population, la mutualisation des services restent des axes prioritaires.

Ces axes intègrent l'évolution de la fiscalité, les ressources propres de la commune et le contexte régional et national.

Les objectifs :

- 1) Maintenir de manière consécutive les taux d'impositions,
- 2) Fixer, autant que possible, le programme d'investissements en limitant le recours à l'emprunt,
- 3) Maintenir les subventions aux associations de notre commune,
- 4) Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en tenant compte de l'inflation.

Ainsi, dans un contexte, particulièrement difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales de France (baisses des dotations, transfert de charges, nouvelles dépenses imposées, mesures de sécurité imposées et nécessaires à la charge de la collectivité), la

gestion financière très saine et rigoureuse de notre collectivité nous permet de construire un avenir durable pour nos concitoyens.

« Le débat est ouvert »

Annexes

(Source : fiche AEF 2017)

Les ratios de niveau

	Montant en €	Montant en € par hab pour			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	2.734.998	692	842	919	1.052
dont : Produits de fonctionnement réels	2.728.873	691	828	884	1.017
.....dont : Impôts locaux	940.944	238	348	346	439
..... Fiscalité reversée par les GFP	115.589	29	155	193	158
..... Autres impôts et taxes	120.334	30	14	32	67
..... Dotation globale de fonctionnement	903.556	229	134	117	146
..... Autres dotations et participations	170.725	43	65	69	74
Total des charges de fonctionnement = B	2.628.384	665	745	801	917
dont : Charges de fonctionnement réelles	2.141.595	542	695	728	838
..... dont : Charges de personnel (montant net)	1.003.375	254	367	365	447
..... Achat et charges externes (montants nets)	903.678	229	221	222	236
..... Charges financières	5.123	1	19	17	25
..... Subventions versées	91.650	23	40	59	53
..... Contingents	15.030	4	14	28	34
Résultat comptable = A - B = R	106.614	27	97	118	135
Capacité d'autofinancement brute = CAF	587.278	149	132	156	179
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	635.527	161	262	368	429
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	59	123	132
..... Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	0	0	41	56	74
..... Autres dettes à moyen long terme	0	0	1	5	3
..... Subventions reçues	93.949	24	35	39	60
..... FCTVA	51.511	13	28	36	35
..... Autres fonds globalisés d'investissement	3.278	1	16	15	17
..... Amortissements	486.789	123	41	41	46
..... Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	1.208.255	306	305	351	414
dont : Dépenses d'équipement	1.179.373	299	234	278	304
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	21.982	6	47	56	80
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	775	0	5	2	2
..... Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	1	1
..... Charges à répartir	0	0	0	1	0
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	1
Besoin de financement résiduel = D - C	572.728	145	43	-16	-15
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	5	4	0
Besoin de financement de la section d'investissement	572.728	145	48	-13	-15
Résultat d'ensemble	-466.114	-118	49	130	150
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	266.742	68	685	579	770
dont encours des dettes bancaires et assimilées	141.298	36	675	566	756
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	141.298	36	675	566	755
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	27.105	7	65	73	104
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1.737.126	440	315	381	335

(Source : fiche AEF 2017)
Les ratios de structure

	Montant en €	Montant en € par hab pour			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	577.485	146	151	169	200
Résultat comptable = A - B = R	106.614	27	97	118	135
Produits de fonctionnement réels	2.728.873	691	828	884	1.017
Charges de fonctionnement réelles	2.141.595	542	695	728	838
Capacité d'autofinancement brute = CAF	587.278	149	132	156	179
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	9	30	28
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	565.296	143	86	100	99
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	565.296	143	86	100	102

	La catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	34,48	42,07	39,12	43,18
Dotations et participations reçues	39,37	24,03	21,02	21,62
..... dont Dotation Globale de Fonctionnement	33,11	16,13	13,23	14,36
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	42,20	31,82	30,54	28,17
..... Charges de personnel (montant net)	46,85	52,84	50,12	53,37
..... Charges financières	0,24	2,76	2,38	3,04
..... Contingents	0,70	1,97	3,78	4,04
..... Subventions versées	4,28	5,71	8,17	6,30
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net(1)	47,93	36,53	36,05	32,60
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00	17,33	20,01	24,23
Subventions reçues	7,97	15,14	13,84	19,86
FCTVA	4,37	12,00	12,86	11,64
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,24	5,10	3,62	4,21
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	0,24	5,10	3,62	4,21
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,05	0,44	0,43	0,52